

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 juillet 2020 – 17h00

Délibération n°2020/78

Date de convocation : 06 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulley
Clary
Dehéries
Élincourt
Estournel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Mauvois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 10 juillet 2020 à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (68 titulaires) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (6) :

BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2020/78 : Portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis et au programme LEADER

Depuis le 1er janvier 2018, le syndicat mixte du Pays du Cambrésis est devenu le syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis.

Le Syndicat Mixte porte le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Cambrésis qui est le document cadre légal d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire. Les plans locaux d'urbanisme et cartes communales des communes ou communautés doivent s'appuyer sur lui et le respecter.

Le Syndicat constitue aussi un niveau privilégié de partenariat et de concertation entre l'ensemble des acteurs locaux publics et privés qui œuvrent au développement du territoire. Au plus près des acteurs locaux, qu'ils soient publics (communes et communautés de communes), associatifs ou privés, le rôle du Pays est d'aider à l'émergence de projets répondant aux objectifs définis dans son projet de territoire à travers des partenariats étroits avec l'Union Européenne, l'État, la Région, le Département les organismes consulaires, professionnels et associatifs, etc.

Le Syndicat Mixte porte des missions de développement comme par exemple :

- L'aide à l'émergence et conduite de projets ;
- Le soutien technique aux porteurs de projets et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- L'expérimentation et la conduite d'études stratégiques ;
- La communication et la sensibilisation aux enjeux de développement du territoire.

Il gère notamment le programme Européen pour le Développement Rural (LEADER 2014-2020).

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la cinquième partie législative du code général des collectivités territoriales.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, au titre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dispose de :

- Trente-quatre représentants titulaires ;
- Trente-quatre représentants suppléants.

S'agissant du programme LEADER, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis dispose de :

- Trois représentants titulaires ;
- Trois représentants suppléants.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5711-1,

Vu les statuts du syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis,

Après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

– De désigner les trente-quatre représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis comme suit :

1. DEPREZ Marie-José
2. PELLETIER Gilles
3. CATTOEN Didier
4. PLET Bernard
5. RICHOMME Liliane
6. MELI Jérôme
7. DEFAUX Maurice
8. QUEVREUX Patrice
9. BLAIRON Daniel
10. DUBUIS Bernadette
11. KEHL Didier
12. LEONARD Julien
13. FORRIERES Daniel
14. SOUPLY Paul
15. MACAREZ Jean-Félix
16. GERARD Jean-Claude
17. BONIFACE Patrice
18. LEFEBVRE Bertrand
19. HERBET Yannick
20. RIBES Laurence
21. MODARELLI Joseph
22. HAVART Ludovic
23. HENNEQUART Michel
24. QUONIOU Henri
25. BRICOUT Frédéric
26. OLIVIER Jacques
27. RICHARD Jérémy
28. BASQUIN Alexandre
29. GODELIEZ NICAISE Véronique
30. BACCOUT Fabrice
31. DUDANT Pierre-Henri
32. JUMEAUX Stéphane

33. DAVOINE Mathieu

34. BASQUIN Etienne

– **De désigner les trente-quatre représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis comme suit :**

1. DOERLER Axelle
2. NOIRMAIN Augustine
3. RICHEZ Jean-Pierre
4. MERIAUX Christelle
5. PAQUET Pascal
6. CLERC Sylvie
7. GOSSART Jean-Marc
8. DEFAUX Maurice
9. GERARD Pascal
10. MERESSE Virginie
11. LAUDE Pierre
12. LEVET Sarah
13. GOETGHELUCK Alain
14. DEMADE Aymeric
15. MANEL Bruno
16. DRUESNES Guy
17. GOURAUD Francis
18. WIELGOSZ Evelyne
19. WIELGOSZ Christine
20. TIERCE Roger
21. POULAIN Bernard
22. PRUVOST Brigitte
23. RICHOMME Liliane
24. HISBERGUE Antoine
25. FLINOIS Alain

26. MERESSE Jean-Michel
27. THIULLEZ Martine
28. LEDUC Brigitte
29. LOUVION Christelle
30. TRIOUX Sandrine
31. DOYER Claude
32. MATON Audrey
33. HALLE Sylvain
34. FORRIERES André-Marie

– **De désigner les trois représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis pour le programme LEADER comme suit :**

1. DEPREZ Marie-José
2. SOUPLY Paul
3. RICHOMME Liliane

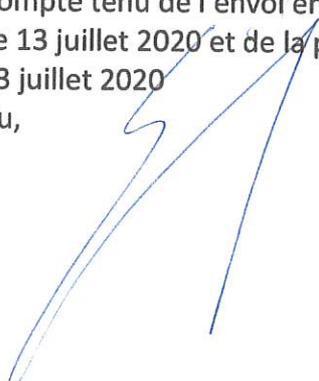
– **De désigner les trois représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au syndicat mixte du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis du Pays du Cambrésis pour le programme LEADER comme suit :**

1. QUONIOU Henri
2. HENNEQUART Michel
3. RIBES Laurence

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

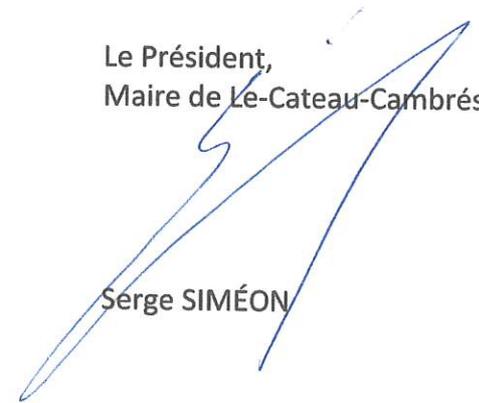
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 13 juillet 2020 et de la publication le
13 juillet 2020

Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 13 juillet 2020

Le Président,
Maire de Le-Cateau-Cambrésis,



Serge SIMÉON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.